

Réf: Dossier N° 112363

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ELECTRO GROUPE TECHNOLOGIE » en abrégé  
« EGT »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI SAINT  
ÉTIENNE EN FACE DE L'ÉCOLE SAINT ÉTIENNE, Lot 2176, Ilot 83

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/05/2022 , et enregistrés au CEPICI le 25/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ELECTRO GROUPE TECHNOLOGIE » en abrégé « EGT »

Objet : -VENTE -IMPORT;INSTALLATION ,RÉPARATION ET ENTRETIEN DE GROUPE ELECTROGENES ET DE PIÈCES AFFÉRENTE  
S

-VENTE-IMPORT,RÉPARATION ET ENTRETIEN DE VÉHICULES ET ENGIN DE TRANSPORT ,DE MANUTENTION ET DE TRAVAUX PUBLICS ET DE PIÈCES AFFÉRENTES

-RÉPARATION ET ENTRETIEN DE SYSTÈME HYDRAULIQUE DES MACHINES ET ENGIN

-ELECTRICITE AUTO ET BÂTIMENT

-VENTE-IMPORT,RÉPARATION ET ENTRETIEN DE MACHINES ELECTROMECHANIQUES

-PLOMBERIE,REBOBINAGE SOUDURE

-DIVERS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES  
L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX.

- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.

- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE

- ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI SAINT ÉTIENNE EN FACE DE L'ÉCOLE SAINT ÉTIENNE, Lot 2176, Ilot 83

Dirigeant(s) : M ADAMA SANOGO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03067 du 02/06/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24044/GTCA/RC/2022 du 02/06/2022

